

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 9 juillet 2010
(convocation du 28 juin 2010)

Aujourd'hui Vendredi Neuf Juillet Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François à partir de 10h15
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. RAYNAL Franck
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert jusqu'à 10h15
M. LAMAISSON Serge à Mme. BALLOT Chantal
Mme LIRE Marie Françoise à Mme. LAURENT Wanda
M. PIERRE Maurice à M. SOUBABERE Pierre
M. SAINTE-MARIE Michel à M. LABISTE Bernard à partir de 10h35
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme. EWANS Marie-Christine
M. BAUDRY Claude à M. SAINTE-MARIE Michel
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles

M. CHARRIER Alain à M. GUICHOUX Jacques de 9h50 à 10h20
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul
M. DUPOUY Alain à M. DUCASSOU Dominique
Mme EL KHADIR Samira à Mme DELTIMPLE Nathalie jusqu'à 10h30
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10h05
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 10h35
M. LOTHAIER Pierre à Mme. TOUTON Elisabeth
M. MANGON Jacques à M. ROBERT Fabien
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

LA SEANCE EST OUVERTE

**MARCHES PUBLICS - Etude sur la filière logistique - Appel d'offres ouvert -
Autorisation de lancement et de signature**

Monsieur BRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté Urbaine de Bordeaux souhaite étudier le développement de l'activité logistique existante, en optimisant notamment l'utilisation de l'ensemble des leviers qui sont à la disposition des autorités publiques (réglementation, aménagement...) pour :

- améliorer la desserte de la métropole et la contribution de ce secteur à l'atteinte d'objectifs ambitieux en matière de développement durable
- développer la filière dans son ensemble
- réaliser des infrastructures de développement.

Pour ce faire, une consultation dans le cadre d'un appel d'offres ouvert doit être lancée afin de rechercher un prestataire expert en ce domaine.

I – Contexte de l'étude :

La métropole bordelaise avec près de 720 000 habitants reste dans une position périphérique du cœur de la dynamique européenne. Elle se positionne cependant comme la porte d'entrée de la péninsule ibérique grâce à un réseau routier, ferroviaire, aérien, portuaire accessible. La dynamique d'une activité logistique, qui dépasse les frontières de la Communauté Urbaine de Bordeaux, est par ailleurs à mettre en parallèle avec les incertitudes pesant sur l'avenir du port.

Par ailleurs, la presqu'île d'Ambès, à cheval sur plusieurs communes (dont Bassens, Ambarès et Lagrave, Saint Louis de Monferrand, Carbon Blanc) présente des caractéristiques liées à une topographie particulière qui a conditionné la répartition de la population sur le territoire. Les zones habitées sont principalement concentrées sur le plateau (communes de Bassens et Carbon Blanc). La zone basse inondable se caractérise quant à elle par une forte présence d'unités industrielles génératrices d'emplois dans les domaines de la chimie et de l'énergie, mais également par des installations portuaires modernes, par des grandes infrastructures de déplacement comme l'A10, la N10, la rocade, les réseaux ferroviaires régionaux et nationaux.

Porte d'entrée du Grand Sud Ouest en hydrocarbures, ce territoire dispose de réserves foncières non négligeables.

Espace économique et environnemental à préserver à divers titres, il convient aujourd'hui de se pencher sur son devenir.

II – Objectifs de l'étude :

Au cœur de la problématique économique, le marché de la logistique constitue un véritable enjeu de compétitivité pour la métropole bordelaise, tant pour la maîtrise des coûts que pour celle du niveau de services. C'est une filière industrielle qui ne cesse de se développer en créant de la valeur et des services. C'est également un vecteur d'aménagement et de développement du territoire qui mobilise des outils fonciers et immobiliers adaptés aux besoins des entreprises.

Plus de 300 millions de tonnes de marchandises sont transportées en Aquitaine (68% route, 2% par fer, 30% par mer), dont 133 millions de tonnes liés au trafic sur le corridor multimodal atlantique (source BRA).

Au 1^{er} janvier 2008, on dénombre 5331 établissements aquitains de transports (ferroviaire, routiers voyageurs, routiers marchandises, transports par conduite, maritime côtiers fluvial, aérien régulier et non régulier, services auxiliaires de transports) (source INSEE - SIRENE).

Assurant l'interface entre les partenaires essentiels de l'entreprise (fournisseurs, clients), la logistique s'appuie sur 3 éléments centraux, qui ne font pas aujourd'hui sur notre territoire, l'objet d'une offre cohérente pour les acteurs économiques concernés :

- une offre de services
- l'accessibilité d'un territoire
- des sites d'implantation de qualité.

Il existe actuellement sur le territoire de la Communauté Urbaine de Bordeaux trois plateformes de taille dite moyenne¹ :

- Bordeaux Bruges : plateforme uniquement routière
- La zone portuaire : plateforme mer/fer/route
- Le site d'Hourcade : plateforme rail/route

Les objectifs de cette étude seraient :

Phase 1 : d'analyser l'existant :

- de définir les contours de la filière (analyse macro- économique, analyse des sous secteurs, acteurs en amont et aval...)
- d'identifier le mode de fonctionnement de la filière (organisation/rationalisation/ gestion/ communication ...) en France et ailleurs, des stratégies des prestataires logistiques français et européens différenciantes
- de quantifier, qualifier et situer les entreprises concernées sur notre territoire, de dégager des tendances
- de définir le fonctionnement du marché et de ses acteurs à l'échelle d'un territoire élargi à l'aire urbaine, voire à la Gironde
- d'identifier les contraintes et points de blocage, forces/ faiblesses
- de définir le poids économique réel de la filière...

¹ Le fret lourd ne passe peut-être pas forcément par ces plateformes : la grande zone commerciale et industrielle de Mérignac peut générer des flux directs de poids lourds considérables.

Phase 2 : de déterminer les opportunités de développement de la filière

- d'identifier les contraintes extérieures, freins au développement, ainsi que les risques et opportunités de développement (perspectives de la filière)
- de définir les acteurs incontournables et leurs attentes
- d'identifier des perspectives de développement à la fois sur la
 - logistique internationale
 - logistique de proximité
 - l'hinterland...

Phase 3 : de proposer une stratégie de développement et un plan d'actions pour l'agglomération bordelaise:

- les grands enjeux à venir et les opportunités pour la métropole Bordelaise, en y intégrant les plateformes et le Grand Port Maritime de Bordeaux
- proposition de stratégies et d'actions opérationnelles pour renforcer la position de la métropole dans ce domaine (actions sur le développement des entreprises ; marketing, communication, prospection ; formation, recherche et transfert de technologie ; actions collectives d'animation et de structuration de réseau....)
- comment s'appuyer sur la formation (Universités et Grandes Ecoles) et la recherche pour dynamiser la filière ?
- comment structurer un réseau d'acteurs locaux et avec quelle gouvernance ?

III – Missions du prestataire :

Les missions du prestataire porteront à la fois sur l'élaboration d'un document complet comprenant les éléments qualitatifs et quantitatifs pour mieux identifier et cartographier les éléments clés de la filière (emplois, entreprises, acteurs, métiers,...) ainsi qu'une analyse comparative. Une dernière partie devra proposer une vision stratégique métropolitaine (vision prospective : formation, recherche,...). Elle devra également dégager des évolutions constatées antérieures.

L'opération est estimée au maximum à 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC. L'avis de publicité sera lancé au niveau européen (JOUE).

La dépense est prévue au budget principal de l'exercice 2011.

Le délai d'exécution des missions qui seront confiées au prestataire est fixé à 6 mois à compter de la notification du marché ; le début d'exécution des prestations étant envisagé à la mi-janvier,

Ainsi pour disposer des prestations d'un prestataire expert en ce domaine, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- approuver le projet de dossier de consultation consultable à l'immeuble le Guyenne, Direction Centrale des Achats et Marchés, 6^{ème} étage,
- autoriser Monsieur le Président à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour la dévolution d'un marché de prestations intellectuelles.
- autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales
- **VU** le Code des Marchés Publics,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

- l'intérêt pour la Communauté Urbaine de Bordeaux de faire réaliser une étude sur la filière logistique afin de faire réaliser un état des lieux de l'existant, de déterminer les opportunités de développement de la filière et d'avoir une stratégie de développement pour la métropole ainsi qu'un plan d'actions,
- la nécessité de s'adjoindre l'expertise d'un prestataire externe expert en ce domaine.

DECIDE :

Article 1 : les documents de la consultation mis à la disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT sont approuvés,

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics,

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis l'offre économiquement la plus avantageuse,

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à procéder, en cas d'insuccès, à la recherche de prestataires, soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base de documents de la consultation éventuellement adaptés à la conjoncture économique ou modifiés, soit par la voie d'un marché négocié,

Article 5 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Article 6 : la dépense du marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice 2011, chapitre 011, article 617, fonction 048, CRB D500.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 9 juillet 2010,

Pour expédition conforme,
Pour le Président, par délégation de
signature,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
3 AOÛT 2010**

PUBLIÉ LE : 3 AOÛT 2010